



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

TIM/1997/4
25 juillet 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITE DU BOIS
Cinquante-cinquième session

**GESTION DURABLE DES FORETS DANS LA REGION :
CONTRIBUTION A LA CONFERENCE MINISTERIELLE DE LISBONNE
SUR LA PROTECTION DES FORETS EN EUROPE ET SUIVI DES PROPOSITIONS
DU GROUPE INTERNATIONAL SUR LES FORETS**

(Point 5 de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

Le présent document rend compte de la manière dont le Comité appuie, par ses activités, les objectifs d'une gestion durable des forêts, notamment le processus paneuropéen et la mise en oeuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts. Le Comité est invité à étudier dans quelle mesure ces activités contribuent à la gestion durable des forêts, dans la limite de ses ressources et de son mandat, et s'il y a lieu d' étoffer l'une ou l'autre d'entre elles ou d'en prévoir de nouvelles.

Introduction

A la session commune qu'il a tenue avec la Commission européenne des forêts de la FAO en 1993, le Comité a dit accorder la priorité à la gestion durable des forêts dans la région, notamment en appuyant le processus paneuropéen de protection des forêts en Europe et les travaux du Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF). Depuis lors, cet aspect a influencé l'ensemble du programme du Comité, désormais focalisé sur "le suivi et l'analyse de la gestion durable des forêts et du secteur des produits forestiers de la région". Ainsi, toute activité entreprise sous les auspices du Comité peut être considérée comme une contribution à la gestion durable des forêts dans la région, mais le présent document rend compte plus précisément de l'apport direct du Comité au processus paneuropéen et au Groupe intergouvernemental. Le Comité est invité à examiner ces activités et à déterminer l'orientation des futurs travaux à mener à cet égard.

Le processus paneuropéen de protection des forêts en Europe

- Généralités

En tant que membre du Comité général de coordination (CGC) du processus paneuropéen, le secrétariat du Comité est tenu informé de l'évolution de la situation et est consulté à l'avance au sujet des propositions des pays chefs de file dans le cadre de ce processus. A ce titre, des relations de travail et de coopération efficaces ont été établies.

- Indicateurs de l'aménagement forestier durable

A la réunion commune de 1996, il a été convenu que la CEE et la FAO, en coopération avec d'autres organisations internationales, devraient "recueillir et mettre à la disposition du processus paneuropéen des données sur le plus grand nombre possible d'indicateurs d'une gestion durable des forêts. En particulier, cet aspect devrait être pris en compte dans le projet d'évaluation des ressources forestières-2000" (ECE/TIM/87, par. 41). Dans l'enquête relative à l'Analyse 2000 (pour plus de détails, se reporter au document TIM/1997/5/Add.3), il est demandé des données intéressant 22 des 27¹ indicateurs d'Helsinki (voir la liste en annexe). Le calendrier de l'Analyse 2000 a été accéléré de façon à permettre de présenter au moins des données préliminaires sur ces indicateurs à la Conférence de Lisbonne. Du fait de cet apport en provenance de l'Analyse 2000, il ne sera donc pas demandé aux pays de fournir cette information une seconde fois dans leur rapport à la Conférence de Lisbonne, d'où un allègement de la charge de travail qui leur incombe et une amélioration de la comparabilité des données à présenter.

¹On a compté les "indicateurs secondaires" comme des indicateurs à part entière, si bien que, par exemple, l'indicateur 1.2, qui est subdivisé en a., b. et c., compte comme trois indicateurs.

- **Assistance aux pays en transition**

Le secrétariat de Genève a été désigné coordonnateur international de la mise en oeuvre de la Résolution H3 d'Helsinki sur l'assistance aux pays en transition en matière de foresterie. A ce titre, il a établi deux rapports et créé une base de données qui renseigne sur l'assistance projet par projet et analyse l'adéquation de cette assistance aux besoins qualifiés de prioritaires par les pays eux-mêmes (voir le document ECE/TIM/DP/12). Ces travaux sont examinés aussi dans le document TIM/1997/5. Comme il en a été prié, le secrétariat fera rapport à la Conférence de Lisbonne sur ce mandat.

- **Aspects socio-économiques de la foresterie**

Plusieurs pays ont proposé que les "aspects socio-économiques" de la foresterie soient examinés lors de la Conférence de Lisbonne, et la session commune de 1996 a souscrit à cette proposition. Le Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières est convenu, en 1996, de créer une équipe de spécialistes chargés de préparer la base documentaire d'une éventuelle résolution sur ce sujet. Cette équipe, qui est en passe d'être constituée, se réunira à l'automne 1997 pour définir les grands thèmes et faire des propositions concernant le processus préparatoire de la Conférence de Lisbonne. Le Comité sera informé oralement, ou par un additif au présent document, de l'évolution de la situation.

Suivi des propositions du Groupe intergouvernemental sur les forêts

En juin et juillet, l'Assemblée générale réunie en session extraordinaire et le Conseil économique et social ont approuvé les propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts. L'Assemblée générale a noté "qu'il [était] urgent :

- a) que les pays et les organisations et institutions internationales appliquent rapidement et efficacement les mesures proposées par le Groupe intergouvernemental, en collaborant et en créant de réels partenariats avec toutes les parties intéressées, y compris les grands groupes, en particulier les populations autochtones et les collectivités locales".

La quasi-totalité des activités du Comité intéressent le débat sur les grands thèmes recensés et examinés par le Groupe intergouvernemental, ou y contribuent directement. Cependant, le secrétariat estime que certaines d'entre elles pourraient en fait être considérées comme constituant une mise en oeuvre, au niveau régional, des propositions d'action du Groupe intergouvernemental. Comme toutes les activités menées par le Comité au niveau régional sont ouvertes à la FAO, qui est chargée d'actions analogues au niveau mondial, elles représentent également un apport régional à la mise en oeuvre globale des propositions du Groupe intergouvernemental. Les liens avec le programme du Comité (tel qu'il a été approuvé en octobre 1996) et les activités qu'il a menées à bien sont exposés brièvement ci-après (les indications entre parenthèses renvoient aux paragraphes du rapport du Groupe intergouvernemental publié sous la cote E/CN.17/1997/12).

Le Groupe "a instamment prié les pays ... d'analyser en détail le contexte historique des causes de la déforestation et de la dégradation des forêts" (par. 27).

L'étude sur les tendances historiques à long terme pour les ressources forestières (ECE/TIM/SP/10) présentait des études de cas intéressantes sur un certain nombre de pays membres de la CEE, information qui n'est pas toujours disponible au niveau international.

Le Groupe "a demandé instamment aux pays ... d'évaluer les tendances à long terme de l'offre et de la demande de bois et d'envisager de prendre les mesures voulues pour que l'offre et les moyens dont ils disposent pour répondre à la demande augmentent, compte tenu du principe de la durabilité" (par. 28).

La série d'études sur les tendances de la situation du bois en Europe, en Amérique du Nord et en Russie qui ont été élaborées pour le Comité, notamment l'étude ETTS V, publiée en 1996, examinent précisément ces questions au niveau régional et représentent, en outre, un instrument utile d'analyse de ces questions au niveau national.

Le Groupe "[a approuvé] vivement l'évaluation des ressources forestières mondiales en l'an 2000", "a demandé à la FAO de procéder à [cette] évaluation, en collaboration avec les pays et les organisations internationales et autres entités ayant des compétences dans le domaine de l'évaluation et de communiquer efficacement les résultats de l'évaluation à la communauté internationale" (par. 85 et 89 e)) et a formulé plusieurs observations plus précises sur ce point.

Le secrétariat de Genève est chargé de l'évaluation des ressources forestières des zones tempérées et des zones boréales en l'an 2000, qui fait partie intégrante de l'évaluation des ressources forestières mondiales à laquelle il consacre d'importantes ressources en 1997-1999 et pour laquelle il recherche un financement extra-budgétaire (voir le document TIM/1997/5 et Add.3).

Le Groupe "a demandé instamment à la FAO de prendre des mesures, avec le concours d'autres organisations internationales, du Groupe de travail intersecrétariats des statistiques forestières, d'institutions nationales et d'organisations non gouvernementales, en vue d'améliorer la coordination et d'éviter les chevauchements entre les systèmes d'information concernant les forêts et les autres systèmes d'information connexes, ainsi que de mieux classer les demandes de données par ordre de priorité" (par. 89 g)).

Membre fondateur du Groupe de travail intersecrétariats, le secrétariat de Genève contribue activement aux travaux de cet organe. L'une des principales fonctions du Groupe de travail mixte CEE/FAO est de fixer les priorités de la collecte des données. Le questionnaire commun FAO/CEE/EUROSTAT est à présent bien établi et l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) a été invitée à participer. De nouveaux partenariats sont en passe d'être constitués pour l'Analyse 2000.

Le Groupe a recommandé à la FAO et aux autres organisations intéressées d'appliquer des critères et indicateurs afin d'améliorer la cohérence des rapports sur l'évaluation des forêts et la gestion durable des forêts (par. 105).

L'analyse 2000 a été conçue de manière à recueillir des renseignements sur les indicateurs quantitatifs de la gestion durable des forêts établis dans le cadre du processus paneuropéen, et ce dans le but de fournir des données intéressantes l'évaluation de la gestion des forêts sous l'angle de la durabilité et d'améliorer la cohérence.

Le Groupe "a demandé aux organismes compétents d'aider à recueillir davantage d'éléments d'appréciation et d'effectuer un plus grand nombre d'analyses de marché et d'études économiques indépendantes pour déterminer la concurrence qui pourrait exister entre le bois et les produits de substitution, en analysant les coûts et les bénéfices, y compris pour tous les produits de substitution, et l'impact général sur la gestion, la conservation et la mise en valeur durable de tous les types de forêts" (par. 131 a)).

L'équipe de spécialistes du recyclage, de l'énergie et des débouchés des produits forestiers examine ces questions, tout comme l'équipe des relations publiques. Un atelier sur le thème du bois en tant que matière première compétitive et polyvalente s'est tenu en Suède en 1996. Cependant, le secrétariat est d'avis que davantage de ressources permettraient d'effectuer des travaux plus approfondis et plus ambitieux.

Le Groupe "a invité les organisations compétentes, conformément à leur mandat, à approfondir l'étude de divers aspects des systèmes de certification et de labellisation librement consentis, notamment ... (vii) l'effet de ces systèmes sur la compétitivité relative des biens et services forestiers en l'absence de systèmes équivalents pour les produits de substitution" et a "exhorté les pays et les organisations internationales intéressés s'occupant du commerce des produits forestiers à relativiser les tendances actuelles concernant la certification ..." (par. 133).

Une équipe de spécialistes de la certification a présenté un rapport à la session commune, en octobre 1996, et le thème spécial de cette session est celui des débouchés des produits forestiers certifiés.

Le Groupe "a engagé les organisations internationales et les institutions nationales intéressées à consacrer davantage de travaux à la question de la transparence des marchés des produits et services forestiers et à élaborer éventuellement une base de données mondiale" (par. 125).

Le vaste programme du Comité portant sur les statistiques et les études de marché, y compris la publication intitulée "Produits forestiers - Revue annuelle du marché", les analyses de marché réalisées par le Comité et les données du Bulletin du bois relatives à la production, au commerce et aux prix représentent une importante contribution à l'étude de la transparence des marchés.

L'Assemblée générale a décidé également que "la Commission du développement durable devrait s'employer à améliorer l'application au niveau régional d'Action 21 en coopération avec les organismes régionaux et sous-régionaux pertinents et les commissions régionales des Nations Unies" (par. 121 du rapport sur la session extraordinaire).

La Section du bois, qui participe aux travaux de l'équipe spéciale interdivisions de la CEE sur le développement durable, veillera à ce que toute activité régionale intéressant le développement durable bénéficie pleinement des connaissances et des renseignements rassemblés sur le secteur des forêts et des produits forestiers.

Conclusions

Le Comité est invité à passer en revue les activités exposées brièvement ci-dessus (les documents cités contiennent des informations plus détaillées) et à se prononcer sur l'orientation et les méthodes des travaux à effectuer à l'avenir pour contribuer à la gestion durable des forêts aux niveaux régional et mondial. Il faudra déterminer, notamment :

- si les activités décrites ci-dessus sont conformes aux orientations établies au niveau régional par le processus paneuropéen et au niveau mondial par le Groupe intergouvernemental sur les forêts;
- s'il y aurait lieu d'ajouter certaines activités pour appuyer la gestion durable des forêts, ou de renforcer les activités en cours, pour atteindre les objectifs fixés par le processus paneuropéen et le Groupe intergouvernemental. En pareil cas, quelles activités faudra-t-il entreprendre et quelles seraient leurs incidences sur les ressources ou les programmes ?

Annexe

Indicateurs quantitatifs paneuropéens de la gestion durable des forêts pour lesquels l'Analyse 2000 permettra d'obtenir des données pertinentes
(Les indications entre parenthèses renvoient aux tableaux de l'Analyse 2000)

Superficie des forêts et autres terres boisées et évolution de cette superficie (tableaux 1 et 7)

Evolution :

- a. du volume total du matériel sur pied (tableau 17)
- b. du volume moyen du matériel sur pied des terres forestières (tableau 17)
- c. composition par âges ou classes appropriées par diamètre (tableau 13)

Stockage total du carbone et évolution de ce stockage dans les peuplements forestiers (biomasse seulement dans l'Analyse 2000) (tableau 14)

Evolution de la défoliation sévère des forêts - en utilisant la classification CEE/ONU et Union européenne de la défoliation - (tableau 20)

Domages sévères occasionnés par des agents biotiques ou abiotiques :

- a. dommages sévères occasionnés par des insectes ou des maladies (tableau 18)
- b. superficie annuelle des incendies de forêts et autres terres boisées (tableau 19)
- c. superficie totale endommagée par des orages et volume récolté sur cette superficie (tableau 18)
- d. proportion de la zone de régénération sévèrement endommagée par la faune sauvage ou d'autres animaux ou par le pâturage (tableau 18)

Equilibre entre la croissance et les quantités enlevées au cours des dix années écoulées (tableaux 15 et 16)

Pourcentage de la superficie forestière gérée conformément à un plan ou à des directives de gestion (tableau 5)

Valeur et/ou quantité totale des produits forestiers autres que le bois (par exemple produit de la chasse, faune sauvage, liège, baies, champignons, etc.) et évolution de ce facteur (tableaux 24 et 25)

Evolution de la superficie :

- a. des types de forêts naturelles ou semi-naturelles anciennes (tableau 2)
- b. des réserves forestières strictement protégées (tableau 8)
- c. des forêts protégées par un régime de gestion spécial (tableaux 3 et 8)

Evolution du nombre des espèces menacées et de leur pourcentage par rapport au nombre total d'espèces forestières (tableau 10)

Evolution de la proportion de peuplements gérée aux fins de conservation et d'utilisation des ressources génétiques forestières; différenciation entre les espèces locales et les espèces introduites (tableaux 9 et 12)

Proportion de la superficie annuelle de régénération naturelle par rapport à la superficie régénérée totale (tableau 11)

Proportion de la superficie forestière gérée essentiellement aux fins de protection des sols (tableau 21)

Proportion de la superficie forestière gérée essentiellement aux fins de protection de l'eau (tableau 21)

Fourniture de prestations liées aux loisirs : superficie forestière accessible par habitant, en pourcentage de la superficie forestière totale (tableau 23)

Notes :

Des données sur les indicateurs 6.1 (part du produit national brut représentée par le secteur forestier) et 6.3 (évolution du taux de l'emploi dans le secteur forestier) pourront être obtenues par l'équipe d'experts des aspects socio-économiques des forêts.

Des données sur les indicateurs 2.1 (dépôt de polluants atmosphériques : quantités totales et évolution) et 2.4 (évolution de l'équilibre nutritif et de l'acidité, niveau de saturation de la CEC) sont à l'étude dans le cadre du programme UE/PIC sur l'état des forêts, qui collabore à l'Analyse 2000. Toutefois, il est peu probable que l'on puisse disposer de résultats fiables pour la Conférence de Lisbonne.
